

Brève histoire du sel dans les Corbières

Plusieurs noms de la région des Corbières sont empruntés directement du sel qui était une substance hautement indispensable dans les siècles passés et dont le commerce et les échanges étaient régis par des lois sévères et strictes. Dans l'histoire de Rennes-le-Château, parmi ces noms, on trouve celui de la rivière La Sals ou encore plus couramment le patronyme Saunière qui imprègne un grand nombre de villages. Le sel était également soumis à l'impôt, la Gabelle, et, de fait, à la contrebande. Mais suivons un pan de son histoire racontée par le journaliste L. Ribero dans son article du samedi 19 février 1955 paru dans *Le Midi-Libre*.

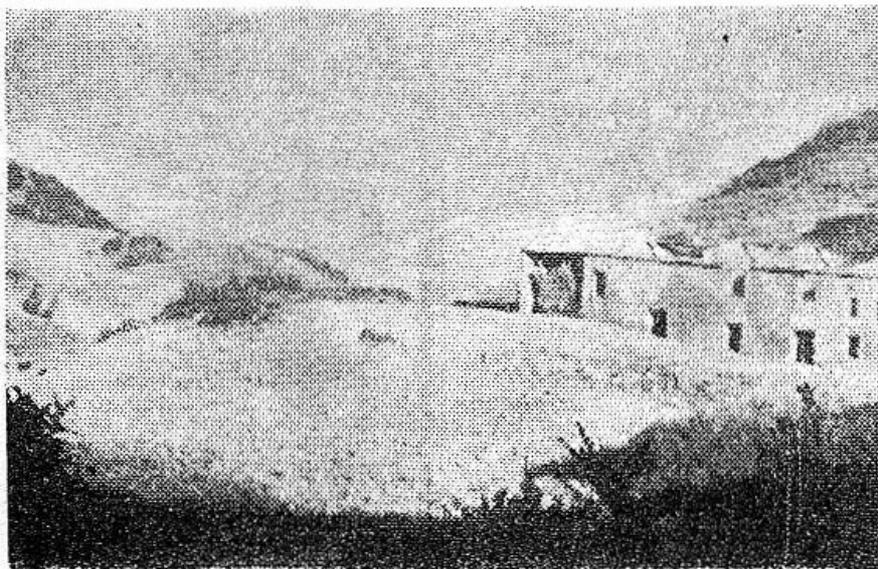
L'IMPOPULARITÉ DES IMPOTS NE DATE PAS D'AUJOURD'HUI

La perception de la gabelle provoquait des émeutes dans l'Aude

Les contrebandiers, nombreux, livraient de sanglants combats
Celui des Martyrs est l'un des plus célèbres

Parmi les taxes les plus détestées de l'ancien régime, l'impôt du sel est peut-être celui qui a coûté au peuple le plus de souffrances, de larmes et de sang.

Comme toutes les contributions, il était, avant la Révolution, donné « à ferme ». Les « fermiers » versaient au trésor une somme fixe et percevaient l'impôt.



La caserne des Gabelles, à Sougraigne, dont la Sals explique la présence et l'ancienne utilité.

(Photo Ribero.)

La différence constituait leur bénéfice. On comprend leur âpreté. Si l'on ajoute que les usagers étaient tenus d'acheter une quantité minimum de sel ; que le prix était toujours très élevé, mais variable d'une région à l'autre ; que le sel des « fermiers » était toujours très impur, on se rend compte que les tentations de contrebande devaient être fortes. Mais le roi mettait au service de la « ferme » tout un arsenal de sanctions terribles. Les délinquants étaient condamnés, la première fois, au fouet et 50 livres d'amende.

La seconde condamnation comportait dix ans de galère et 300 livres d'amende. En cas de récidive, ils encourageaient les galères à perpétuité et la confiscation des biens.

Si les faux sauniers circulaient armés, ils risquaient le supplice de la roue.

Les contrôleurs mal reçus à Cruscades et Boutenac

Pour assurer l'application de ces lois, la « ferme » avait un nombreux personnel de contrôleurs qui pouvaient faire appel aux dragons. Quand on sait que l'armée se recrutait alors dans la lie de la population, on ne saurait s'étonner des violences dont s'accompagnaient les opérations de contrôle.

En 1656, le « visiteur » Blanchisson opérait dans notre région. Un document de l'époque signale qu'il se déplace avec une compagnie d'environ quarante gardes à cheval et plusieurs à pied, lesquels prennent ce que bon leur semble et ne payent pas le tiers de ce qu'ils dépensent.

Aussi l'arrivée de Blanchisson, à Cruscades, le 27 décembre 1656, suscite des désordres. Les habitants résistent aux soldats. Il y a des blessés des deux côtés.

Les mêmes scènes de violence se renouvellent à Boutenac. Sachant qu'à Cruscades le « visiteur » a dépensé pour 30 livres et payé seulement 50 sols, les habitants de Boutenac refusent de le recevoir. Il se produit une échauffourée. Le curé et son vicaire interviennent, essayent de ramener le calme, pré-

chent la soumission à leurs ouailles et le respect des formes légales aux soldats. Ils sont injuriés et molestés. Le curé reçoit des coups de fouet et son vicaire est frappé avec un pistolet. Les seigneurs de Bizanet et de Boutenac, qui étaient à la chasse, sont eux-mêmes arrêtés et malmenés.

Et ceci n'est qu'un épisode entre mille.

Mais parfois la lutte prenait un caractère encore plus tragique.

Les contrebandiers face aux dragons aux Martyrs

Une active contrebande amenait le sel du Midi dans le Massif Central.

Au mois d'août 1705, un convoi de faux sauniers fut repéré dans la Montagne Noire. Voici le compte rendu de l'opération : « Sur l'avis que j'eus, hier, à midy, que les faux sauniers étaient aux Martyrs, j'envoyai ordre au poste du lieutenant du cornette et aux trois employés des gabelles de s'y rendre en diligence, qu'ils m'y trouveraient aussy; mais comme j'étais plus près, j'y arrivay plus tost. Dix-sept ou dix-huit coquins étaient armés comme des miquelets, chacun avec son escopette, sous un gros chêne. Je les attaquay avec six dragons et si vivement que je les poussay dans le bois, quoique blessé à la joue de menu plomb et d'une poste qui m'a cossé deux dents.

» On leur a pris toute la voiture de sel que je donnay ordre aux dragons de jeter. On leur a pris six mulets, ou autres montures, tué deux, blessé trois et plusieurs armes. On est encore après... »

La poursuite continue, en effet. A une demi-lieue de Pradelles, le cornette Laurens rejoint les contrebandiers à La Combe-d'Auriol. Les faux sauniers détachent leurs bêtes et s'enfuient, poursuivis par les soldats qui tuent deux hommes dans les bois. Les survivants gagnent les fourrés où les dragons ne jugent pas pouvoir les suivre. Mais en se retirant ils capturent sept mulets, prennent « trois capotes, deux justaucorps et trois sacs de sel ». Le sel et les mulets sont

laissés à Pradelles à la garde du curé et de deux dragons.

Le reste des cavaliers se rend alors aux Martys. Chemin faisant, ils trouvent « un homme mort, un bât auprès de luy, et un sac ».

« Dans le même moment, poursuit le « cornette », nous avons aperçu trois ou quatre de ces malheureux à qui nous avons donné la chasse et en avons tué deux en les approchant et pris deux mulets chargés de sel. »

Autant que le profit, les haines qu'engendrait un tel état de choses ne pouvait qu'entretenir une sorte de guerre larvée.

Aussi comprend-on que les trois « Ordres » furent unanimes à demander, dans les cahiers de doléances, en 1789, le recul des douanes jusqu'aux frontières et la suppression de la gabelle.

L. RIBERO.